

Fiche pratique

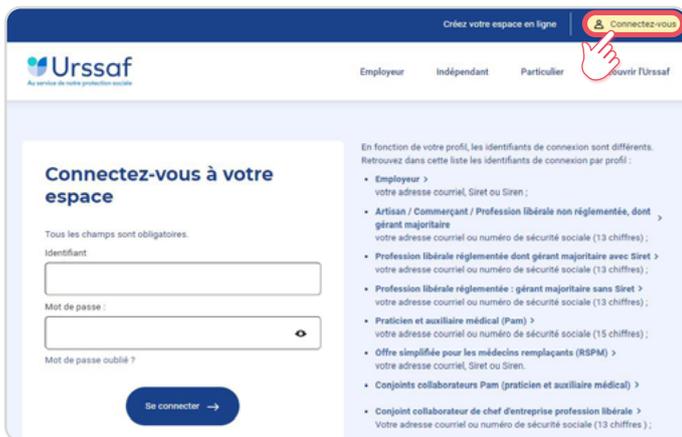
Artisan / Commerçant et profession libérale

Vous sollicitez l'action sanitaire et sociale du CPSTI

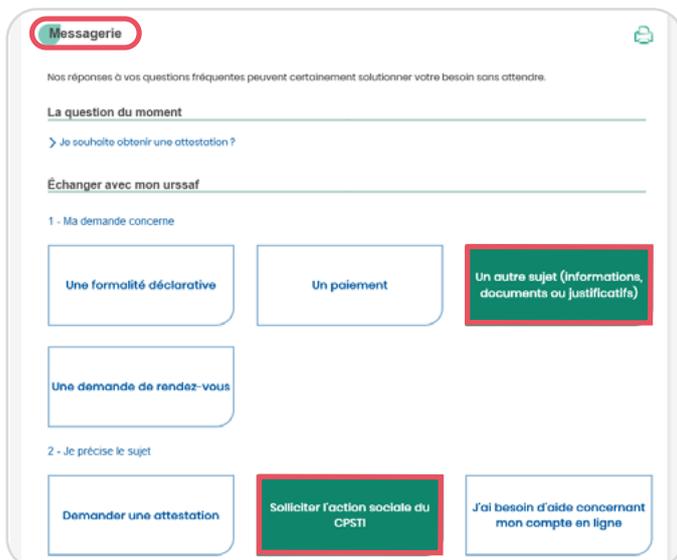
1 Rendez-vous sur www.secu-independants.fr/action-sociale/demander-une-aide/ afin de télécharger le formulaire correspondant à l'aide souhaitée.

→ Remplissez et signez le formulaire.

2 Connectez-vous sur www.urssaf.fr
En page d'accueil, cliquez sur « **Connectez-vous** ».



3 Sélectionnez la rubrique « **Message** ». Cliquez ensuite sur le motif « **Un autre sujet** » puis sur « **Solliciter l'action sociale du CPSTI** ».



4 Renseignez votre message, ajoutez le formulaire rempli et les justificatifs en pièces jointes, puis cliquez sur « **Suivant** ».

